



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements de santé

Question écrite n° 51655

Texte de la question

M. Michel Lezeau interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur la condition des personnes âgées dépendantes, et plus particulièrement de celles qui résident dans les services de long séjour au sein de l'hôpital public. Le manque permanent de personnel soignant et les absences non remplacées engendrent une désorganisation des services dont les premières victimes sont les patients qui ne peuvent alors bénéficier de toute l'attention que nécessite leur état. La surcharge de travail continue qui pèse sur les personnels engendre une démotivation et une désaffection de ces services de soins, alors même que beaucoup d'entre eux ont fait le choix de travailler en gériatrie. Le quota de personnel par établissement n'est plus adapté aux réalités actuelles (patients en long séjour plus âgés et plus dépendants qu'autrefois). Il existe aussi une vraie carence concernant des soins indispensables (dentiste, podologue et particulièrement kinésithérapeute) qui pourtant participent à conserver ou développer une part d'autonomie et ainsi soulager le personnel soignant tout en préservant la dignité du patient. Il lui demande donc quelles mesures sont envisagées pour que les personnes âgées dépendantes en établissement de long séjour bénéficient de conditions de vie plus humaines, dans le respect et la dignité qui leur sont dus.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lezeau](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51655

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5541

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)